

# SKI-ALPINISME

## SAISON 2025-26

Droits d'inscription des compétiteurs,  
droits d'inscription au calendrier,  
primes et indemnisation des officiels

### 1 – Droits d'inscription des participants aux compétitions

	Compétitions locales et régionales	Compétitions nationales
Montants recommandés pour les compétitions Vertical Race, sprint et relais	Jeunes : 5 à 10* € Seniors : 5 à 15* €	Jeunes : 10 à 15* € Seniors : 15* €
Montants recommandés pour les compétitions Individuelles ou par équipe (par participant et par jour de course)	Jeunes : 15* € Seniors : 20 à 30* €	Seniors : 20 à 30* € +10 € pour les courses techniques

\* Hors repas. Ajouter 5 à 15 euros si repas inclus.

### 2 – Les officiels

***Préambules** : au-delà des montants indiqués dans les tableaux ci-dessous, il est rappelé qu'il est aussi tout fait possible pour un officiel de compétition d'exercer sa mission à titre gracieux auprès de l'organisateur.*

*Fiches pratiques accessibles dans l'intranet fédéral :*

[Rémunération des arbitres et fiscalisation](#)

[Défiscalisation des frais des bénévoles](#)

#### Notes

- Le versement des indemnités des présidents de jury sont assujetties à la transmission des résultats et du rapport dans les délais impartis (respectivement 24h et 7 jours)

- Pour les cadres techniques salariés des clubs et comités territoriaux, les montants indiqués ci-dessous s'appliquent (ou pas) selon les accords conclus avec l'employeur.

## 2.1 Championnats départementaux et régionaux, Open nationaux

	<b>Chef traceur</b>	<b>Traceur guide de haute montagne</b>	<b>Président du jury</b>	<b>Arbitre</b>
Frais - hébergement, - restauration, - transport	Application du barème COL	Application du barème COL	Application du barème COL	Application du barème COL
Rémunération / indemnité	Application du tarif COL	Application du tarif COL	30 € minimum/jour	30 € minimum/jour

## 2.2 Coupes de France

	<b>Chef traceur</b>	<b>Technicien professionnel (nivologie, cordes fixes, secours)</b>	<b>Président du jury</b>	<b>Arbitre</b>
Frais - transport	Application du barème COL	Application du barème COL	*Application du barème national	*Application du barème national
Frais - hébergement - restauration		Application du barème COL	Application du barème COL	Application du barème COL
Rémunération / indemnité	200 à 300 € max/jour (coût total employeur)	200 à 300 € max/jour (coût total employeur)	60 € / jour pour VR et relais.  80 € / jour pour individuel, sprint et équipe	60 € / jour

## 2.3 Championnats de France et officiels nationaux présents sur les événements internationaux en France

	<b>Chef traceur</b>	<b>Technicien professionnel (nivologie, cordes fixes, secours)</b>	<b>Président du jury</b>	<b>Arbitre</b>
Frais - transport	Application du barème COL	Application du barème COL	*Application du barème national	*Application du barème national
Frais - hébergement - restauration		Application du barème COL	Application du barème COL	Application du barème COL
Rémunération / indemnité	200 à 350 € max/jour (coût total employeur)	200 à 350 € max/jour (coût total employeur)	80 € / jour pour VR et relais.  100 € / jour pour individuel, sprint et équipe	80 € / jour

\* Le barème national des remboursements est accessible dans la rubrique « Finances » de l'espace intranet

## 3 – Prise en charge des frais, rémunérations et indemnités des officiels

		Championnats départementaux, régionaux  Open nationaux	Coupes de France	Championnats de France	Compétition internationale sur le territoire
Président du Jury & Arbitre	Indemnité Déplacement	COL	National	National	National, pour les officiels désignés par la FFME
	Frais				
Délégué technique	Indemnité / rémunération		National	National	
	Frais				
Chef traceur	Rémunération	COL	COL	COL	COL
	Tous frais				
Traceurs et contrôleurs	Rémunération	COL	COL	COL	COL
	Tous frais				

#### **4 – Primes individuelles des athlètes pour les catégories seniors et U23 hommes et femmes**

	Championnat de France Senior VR, SPR, IND	Championnat de France U23 VR, SPR, IND	Championnat de France Senior RELAIS et EQUIPE	Championnat de France U23 EQUIPE
1ere place	750 €	550 €	550 €	300 €
2 <sup>ème</sup> place	400 €	250 €	250 €	120 €
3 <sup>ème</sup> place	250 €	160 €	160 €	80 €
4 <sup>ème</sup> place	100 €	-	-	-
5 <sup>ème</sup> place	60 €	-	-	-

#### **5 – Coupe de France - Primes individuelles des athlètes**

<b>Prime du vainqueur des classements de spécialité (VR / Sprint-relais / montagne) et classement général</b>	
Catégorie Senior	100 €
Catégorie U23	100 €
Catégorie U20	100 €

## 6 – Droits d'inscription au calendrier national des compétitions de ski-alpinisme

Compétition	Montant des droits perçus par la FFME	Remarque
<b>COMPETITION PROMOTIONELLE</b>		
Cas général, sauf particularités détaillées ci-après	0 €	
- Avec convention due à la présence de Corde Fixe ou au format Longue Distance*	500 €	
- Avec convention due à la présence de Corde Fixe ou au format Longue Distance* sur 2 jours ou plus	750 €	
- Avec convention due à une remise de prix supérieure à 3000 €*	750 €	Signature d'une convention (art. L331-5 du code du sport)
<b>COMPETITION OFFICIELLE</b>		
Championnat départemental ou régional Etape de coupe départementale ou régionale	0 € hors droits CT et ligue le cas échéant	L'arbitre est pris en charge par le COL.
Open national	0 €	L'arbitre est pris en charge par le COL.
Avec convention due à une remise de prix supérieure à 3000 €	750 €	
Etape de Coupe de France	100 € à 1500 € selon les options de chronométrage et la nature des parcours	5000 € pour préparation Coupe du monde
Championnat de France de Vertical Race	3 500 €	Chronométrage, antidopage, officiels inclus
Championnat de France de Sprint	3 500 €	
Championnat de France Individuel / Equipe	3 500 €	
Etape de Coupe du monde Jeunes (ISMF)	35 000 € (2 épreuves) 50 000 € (4 épreuves)	
Etape de Coupe du monde	50 000 € (2 épreuves) 65 000 € (3 épreuves)	Chronométrage, Anti dopage, officiels ... inclus
Championnat du monde Jeunes	30 000 €	
Autre épreuve internationale (ISMF)	2 000 € à 10 000 €	Convention à établir

\* Dans le cas des compétitions promotionnelles conduisant à la signature d'une convention (corde fixe, longue distance, dotation > 3000 euros), le montant des droits n'est pas cumulatif, seul le montant le plus élevé est pris en compte.